



APPEL A PROJET COLLECTIF DE FORMATION
« MOBILISER SES DROITS PAR LE NUMERIQUE »

OPCO Santé GRAND EST
2, rue Jacques Villermaux – 54 000 NANCY

Proposition à retourner exclusivement par mail, au plus tard le 24/06/2022

A l'attention de :

Aurore JOANNES - Chargée de projets territoriaux
aurore.joannes@opco-sante.fr

Réunion de cadrage EN VISIO (uniquement pour l'organisme de formation retenu)

le 05/07/2022 – de 14H à 15H

1 – OPCO Santé Grand Est

L'OPCO Santé représente la branche sanitaire, sociale et médicosociale à but non lucratif, l'Hospitalisation Privée, les Services de Santé en Travail interentreprises et le Thermalisme.



Implanté au niveau national et un réseau de 25 sites en France Métropolitaine et dans les DOM. Les délégations régionales, d'une part, analysent et évaluent les besoins en développement de compétences à partir des spécificités locales et des paramètres propres à chaque branche professionnelle qu'elles couvrent, d'autre part, assurent la gestion des fonds, le suivi et le conseil aux adhérents.

Ces adhérents sont des associations, fondations, mutuelles, congrégations (exemples : hôpitaux, cliniques, centres de rééducation fonctionnelle, maisons de retraite pour personnes âgées dépendantes, instituts médico-pédagogiques (IME), foyers d'hébergement pour adultes handicapés, établissements et services d'aide par le travail (ESAT), maisons d'enfants à caractère social (MECS), etc.).

En Grand Est :



1 970 établissements

95 207 salariés



2 – Contexte de la demande

Cet appel à projet collectif s'inscrit dans le cadre d'un groupe de travail, à destination des Etablissements et Services d'Aide par le Travail (ESAT), initié par l'OPCO Santé, dont l'objectif est d'échanger sur les problématiques communes et, réfléchir ensemble à la mise en place de formations sur mesure et mutualisées à destination des Travaillateurs d'Esat et/ou leurs accompagnateurs.

A l'issue de la première réunion de travail qui s'est déroulée le 8 février 2022, les établissements ont mis en avant la nécessité de former les travailleurs à la mobilisation de leurs droits.

En effet, depuis quelques années, les Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) sont devenues un véritable outil facilitateur d'accès aux droits. En ce sens, les pouvoirs publics y ont

généralisé de nombreuses démarches : portail « service-public.fr » favorisant l'accès à la citoyenneté et aux prestations sociales, un dispositif CPF mobilisable en toute autonomie via moncompteformation.fr (à l'initiative du travailleur), des plateformes démultipliées (Ameli, CAF,...)...

Avec la généralisation des traitements informatisés d'accès aux droits, il devient ainsi prioritaire de former les travailleurs en situation de handicap en ESAT à l'utilisation de sites internet institutionnels.

Cette formation visera à familiariser les travailleurs en ESAT avec l'outil informatique afin d'acquérir l'autonomie et les compétences nécessaires pour y réaliser les démarches.

Cet appel à projet vise donc à sélectionner un organisme de formation en capacité de mettre en œuvre un parcours pédagogique au sens de la loi sur « **Mobiliser ses droits par le numérique** » à destination des travailleurs d'ESAT.

3 – Problématique

Pour rappel, la Loi 2005-102 du 11 février 2005 indique : « Toute personne handicapée a droit à la solidarité de l'ensemble de la collectivité nationale, qui lui garantit, en vertu de cette obligation, l'accès aux droits fondamentaux reconnus à tous les citoyens ainsi que le plein exercice de sa citoyenneté ».

Bien que leur maîtrise de l'informatique ait progressé, on constate malheureusement que pour de nombreux travailleurs, la mobilisation de leurs droits par internet reste insuffisante. Cela représente un frein à leur insertion professionnelle et sociale ainsi qu'à leur intégration à la vie citoyenne, rendues dorénavant possibles que par une utilisation pertinente et adéquate d'internet.

Cette action de formation permettra de rappeler les principes de bon usage de ces outils, mais aussi de sensibiliser et mettre en garde contre les risques qu'ils peuvent présenter.

4 – Architecture et objectifs de formation

a) Pré-requis

Savoir utiliser un ordinateur.

b) Objectifs généraux

A l'issue de la formation, les travailleurs sauront :

- Repérer les **sites institutionnels** les plus pertinents pour les travailleurs en situation de handicap : quel site pour quel usage ?

Exemples de sites à visiter : monservicepublic.fr, ameli.fr, moncompteformation.gouv.fr, site de mutuelle, cap emploi,...

- Savoir les utiliser / y naviguer afin de **mobiliser leurs droits** (de la création d'une messagerie électronique à la création d'un compte, rechercher une information ou générer une attestation, s'abonner à des newsletters)

Repérer les fiches informatives en FALC quand il y en a.

- Acquérir des savoirs favorisant l'**autonomie** et permettant des démarches sur internet de manière **sécurisée** (mot de passe, site internet non officiel, désinformation, email frauduleux, ...)

Sécuriser un mot de passe, s'en souvenir / où le noter, savoir réinitialiser son mot de passe.

Remplir ou actualiser son profil en cas de changement de situation (adresse, RIB, numéro de téléphone,...), protéger ses données personnelles.

Astuces pour repérer un site internet officiel d'un site commercial, que faire en cas de doute ?

A noter :

Il est demandé à l'organisme de formation de réaliser un kit/ livret rédigé en FALC sur lequel le travailleur pourra s'appuyer, pendant et après la formation, lorsqu'il souhaitera effectuer une ou plusieurs démarches sur un site institutionnel. L'ingénierie pédagogique devra donc être construite autour de la bonne compréhension et à l'utilisation de cette boîte à outils.

c) Modalités pédagogiques

Les modalités pédagogiques de cette formation doivent être adaptées aux travailleurs en ESAT. Ainsi, celles-ci devront être particulièrement **ludiques et pratico-pratiques**. Il est attendu que les travailleurs disposent d'ordinateurs afin de mettre directement en application l'apport théorique et limiter au maximum l'information descendante (la mise à disposition des ordinateurs ou non par l'organisme de formation devra être précisée dans la réponse technique).

L'ingénierie pédagogique devra s'articuler autour de la compréhension et l'utilisation du kit remis à chaque travailleur dès le début de la formation.

d) Durée

Un format sur 2 jours est souhaité.

A noter qu'une journée de formation équivaut à 6 heures.

4 – Organisation de la formation

a) Conditions de déroulement

L'attributaire est responsable à minima de :

- travailler de manière collaborative avec l'OPCO Santé sur ce projet, et adapter les contenus et méthodes aux réalités professionnelles des stagiaires ;
- proposer un calendrier de mise en œuvre des sessions de formation dès lors qu'il est retenu ;
- de rechercher le lieu le plus central en fonction de la localisation des inscrits et y louer une salle adaptée ;
- de prévoir une possible restauration pour les participants ;
- de la transmission (employeurs et stagiaires) des convocations environ un mois avant le début de la formation ;

- organiser le suivi administratif (envoi des convocations, évaluation à chaud et à froid, gestion des remplacements, annulations...) et d'envoyer à l'OPCO Santé la veille de la formation la liste définitive des participants ;
- faire émarger les stagiaires par demi-journée de formation et transmettre un certificat de réalisation individuel ou collectif ;
- mettre à disposition des stagiaires sous forme électronique et papier les supports de formations utilisés, ainsi que tout document écrit ou audiovisuel pertinent ; ces éléments seront également à adresser à l'OPCO Santé.

b) Profil des intervenants

Les CV de tous les intervenants pressentis pour animer cette action devront être transmis avec la réponse technique.

Les intervenants proposés devront avoir :

- Une bonne connaissance du secteur, de ses établissements et du public formé ;
- Une expérience conséquente en animation pédagogique et en dynamique de groupe ;
- Une expertise sur la thématique abordée.

c) Constitution des groupes

Le nombre de sessions est dépendant du nombre de travailleurs inscrits mais la prévision est estimée entre 6 à 12 groupes sur les départements suivants : 54 -57- 88 – 55 – 67 – 68 – 08 – 51 – 10 – 52

A noter qu'un groupe se composera de 8 participants minimum.

d) Calendrier

La formation se déroulera de Septembre à Décembre 2022 (hors vacances scolaires et hors vendredi).

e) Evaluation et bilan

L'organisme de formation proposera les niveaux d'évaluation suivants afin de mesurer les effets de cette action :

- ✓ Une évaluation formative à l'initiative du formateur, dont l'objectif est de vérifier individuellement que les objectifs pédagogiques ont été atteints, ce qui se traduit par la remise d'une attestation de réalisation répondant aux exigences de la loi du 24 novembre 2009 relative à l'orientation et à la formation professionnelle tout au long de la vie.
- ✓ Un questionnaire de satisfaction transmis à l'issue de la formation à chaque participant.
- ✓ Un rapport d'évaluation, rédigé par le prestataire, analysant les conditions de la mise en œuvre de l'action, notamment au regard des aspects suivants :

- modalités pédagogiques (pertinence du contenu, du rythme, des choix pédagogiques) ;
- évaluation des effets produits par l'action (atteinte des objectifs pédagogiques, autres effets);
- évaluation des acquis ;
- préconisations d'amélioration et autres besoins de formation repérés.

4 – Candidatures

a) Critères d'appréciation

Les critères de sélection des candidatures s'apprécieront dans l'ordre suivant :

- ➔ Conformité administrative - **Eliminatoire**
- ➔ Conformité du contenu pédagogique (compréhension générale de la demande, cohérence entre objectifs et contenus, présentation détaillée et séquencée du programme, adéquation des méthodes et techniques pédagogiques aux objectifs, caractère innovant, durée/rythme, modalités d'évaluation) **40 %**
- ➔ Expertise intervenants et Organisme de formation (expertise du prestataire sur la thématique, connaissance du secteur du ou des intervenant(s), expérience pédagogique du formateur sur la thématique, expérience pédagogique du formateur avec le public ciblé) **30 %**
- ➔ Organisation de la formation (couverture territoriale Grand Est, respect des lieux, respect du calendrier, possibilité de décliner en intra association, moyens logistiques dédiés) **15 %**
- ➔ Coût (coût pédagogique, frais de déplacements, ...) **15 %**

b) Réponse technique

En tenant compte de ce cahier des charges, les propositions des organismes de formation devront faire apparaître clairement :

- la perception de la problématique ;
- une proposition précise du contenu de la formation, détaillée par séquences de formation ;
- les méthodes, techniques et outils pédagogiques
- la durée totale de la formation (*en heures et/ou en jours*) et la durée par séquence de formation ;
- le rythme de la formation ;
- Les outils / livrables qu'il envisage de fournir aux stagiaires
- le dispositif et modalités d'évaluation prévus ;
- le nombre maximum de participants ;
- le coût de la formation (*T.T.C.*), en distinguant et détaillant :
 - les frais pédagogiques,
 - le cas échéant, les frais de transport et d'hébergement des intervenants,

Les frais annexes du formateur devront être détaillés par département.

- les références de l'organisme de formation pour des actions similaires (*intitulé des actions, nom de l'établissement bénéficiaire, type de public bénéficiaire*)
- les références et le C.V. du ou des intervenant(s) sur une formation de ce type ;
- le nom et la qualité de la personne responsable du projet (avec mail et numéro de téléphone) ;

Dans sa réponse, le candidat pourra proposer :

- Un intitulé différent pour l'action de formation
- Des pré-requis supplémentaires nécessaires.

Pièces indispensables à joindre à la proposition :

- Le programme (sur format A4) qui sera remis aux participants
- La fiche « Déroulé Pédagogique » - Fiche en Annexe I
- La fiche « Synthèse de l'offre » permettant d'identifier votre numéro de déclaration d'activité et votre numéro de SIRET, N° DPC si besoin, et référencement dans le Data Dock + Proposition technique et financière – Fiche en Annexe II
- La fiche technique en Annexe III

Les candidatures doivent être adressées **avant le vendredi 24 Juin 2022** à :

aurore.joannes@opco-sante.fr

*Pour toute question, transmettre un mail ou joindre par téléphone au 03 90 22 22 35 **avant le 17/06/2022.***